

L'heure critique du synthétique

Par **Guillaume Gautier**

Usés, bientôt plus aux normes européennes, les terrains synthétiques au sud du pays et dans la capitale sont à l'heure du grand remplacement. Comment faire baisser la lourde facture qui s'annonce ?

Ecologiquement, la décision dérange. Il n'est donc pas anodin que ce soient les verts, présents dans l'opposition, qui donnent de la voix au conseil communal de Saint-Josse. La raison de leur colère, racontée par la RTBF au début du mois de septembre, est la nouvelle surface synthétique posée sur le terrain du stade Georges Petre. Installée depuis le printemps, la pelouse artificielle est recouverte de ces billes de caoutchouc considérées comme toxiques pour la santé de ceux qui les remuent à coups de crampons.

Si certains affirment que cette nocivité n'a pas été scientifiquement démontrée, la surface est suffisamment contestée pour avoir été interdite par la Commission européenne depuis 2023. Les clubs, essentiellement de football, ont alors reçu une période de huit ans pour s'adapter

à ces nouvelles normes, le remplissage en caoutchouc sur les terrains synthétiques étant officiellement interdit à partir de 2031. A cinq ans de l'échéance, le choix de la commune de Saint-Josse d'en remettre une couche surprend. Mohammed Jabour, échevin socialiste, le justifie par «un rapport qualité-prix particulièrement intéressant, ce qui constituait un élément important dans le contexte financier actuel de la commune.»

Il est vrai que l'alternative développée ces dernières années, avec un remplissage fait de morceaux de liège, a bien des inconvénients. La flottaison, d'abord, qui a provoqué bien des tracasseries lors des fortes inondations qui envoyaient tout le remplissage dans les égouttoirs avoisinants. Le prix, ensuite et surtout. «Jusqu'à cinq fois plus cher», affirme Mohammed Jabour, formulant un constat qui a très vite alerté les autorités subsidiaires. Parce que, pour les clubs de football amateur, de nouvelles infrastructures coûtant des montants à six, voire sept chiffres ne peuvent s'envisager sans soutien communal et régional. Pour ces dernières, l'échéance de 2031 a l'allure d'une équation insoluble. Président du FFA (Football francophone

amateur), Philippe Godin résume les difficultés en une formule, glissée au mois de septembre 2025: «Il sera impossible, pour le pouvoir subsidiaire, de remplacer les plus de 200 terrains concernés pour l'échéance prévue.»

L'alternative sans remplissage

Face à la file d'attente qui s'allonge, les autorités footballistiques et politiques doivent laisser bien trop de clubs au vestiaire. D'autant plus que dans bien des cas, le changement de matériau de remplissage du terrain s'accompagne de contraintes inattendues. Au-delà de l'évacuation du caoutchouc et de son remplacement par le liège, il faut parfois ajuster la pente, et donc casser la dalle coulée sous la surface.

En effet, là où les terrains synthétiques avec un remplissage en caoutchouc supportaient une pente allant jusqu'à 2% ou 3%, le remplissage en liège implique un terrain bien plus plat, ne pouvant monter que d'un centimètre par mètre. Le coût du changement de revêtement et de remplissage, en cas de correction de pente nécessaire, dépasse alors très largement





BELGA

200

clubs en Belgique sont concernés par l'échéance de 2031, date à laquelle le remplissage en caoutchouc sur les terrains synthétiques sera interdit.

les 300.000 euros estimés pour un passage «classique» au liège, et fait lourdement grimper la facture pour des autorités qui comptent déjà leurs euros. «Soit on doit remplacer les terrains, soit on trouve autre chose que le remplissage», concède alors Philippe Godin, confronté à cette problématique.

Chez certains, l'alternative en question est déjà dans les cartons. Les dirigeants de nombreux clubs l'envisagent de plus en plus sérieusement, en Wallonie et surtout dans la capitale où les terrains synthétiques sont proportionnellement les plus répandus et les plus anciens. Ceux-là s'intéressent de très près aux terrains synthétiques sans remplissage. Il s'agit de pelouses avec une densité de fibres assez élevée pour maintenir les brins d'herbe synthétique droits, sans avoir besoin de les lester avec un quelconque remplissage.

Même au sein de la FFA, la prolifération future de ce genre de surfaces gagne du terrain. «La fédération n'a pas encore donné son feu vert, mais tous les avis récoltés vont dans le bon sens», affirme-t-on en coulisses, avec la certitude que le paysage footballistique sera bientôt doté de ces surfaces qui «représentent

clairement l'avenir en matière de terrain synthétique». Outre un avantage écologique (des matériaux recyclés sont utilisés et six tonnes de plastique en moins sont nécessaires pour la confection de la pelouse), ce type de terrains est également un bonus économique, grâce à un entretien beaucoup moins onéreux par rapport à ces terrains qu'il faut fréquemment remplir, à raison de trois à quatre tonnes de liège par an pour les nouvelles surfaces.

Le blocage des instances

Puisque ces surfaces semblent gagner sur tous les tableaux, comment comprendre qu'elles n'ont pas encore gagné du terrain partout en Wallonie et dans la capitale? D'autant plus que dans les pays voisins, du grand-duché de Luxembourg aux Pays-Bas en passant par l'Allemagne, les terrains synthétiques sans remplissage sont déjà devenus la nouvelle norme pour se plier aux exigences futures de l'Union européenne. C'est d'ailleurs en franchissant la frontière vers les Pays-Bas que le club flamand de Mandel United, installé à Izegem, a décidé de devenir le projet pilote de la Fédération belge de football ...

Infrastructures sportives

... (RBFA) pour ces nouvelles surfaces, avec un terrain inauguré au mois de septembre 2025. Parties prenantes du projet, la Fédération flamande de football, Voetbal Vlaanderen (VV) et l'UGent (via l'ERCAT, centre européen de recherche pour le gazon artificiel) ont rapidement mené tous les tests nécessaires afin de valider au plus vite l'utilisation de cette surface en match officiel.

Du côté francophone, tout est moins fluide. Il existe, certes, un terrain sans remplissage, dans la province de Liège, mais il n'est pas utilisé par un club et donc pas exploitable comme projet pilote. Au mois de juin 2025, pourtant, le député et bourgmestre d'Onhaye, Christophe Bastin (Les Engagés), propose déjà d'homologuer ces surfaces lors de la réunion de commission du parlement de Wallonie concernant les infrastructures sportives: «Je me mets à la place des dirigeants et des communes. Des terrains synthétiques sans remplissage leur permettraient un gain de temps et d'argent.» Interpellée, la ministre Jacqueline Galant rétorque: «L'ACFF (NDLR: ancienne appellation du FFA) souhaite, avant de modifier sa réglementation, s'assurer que ce type de terrain répond aux normes sportives et de sécurité.»

Contrairement aux fédérations des pays voisins, la Belgique (FFA comme RBFA) s'en réfère en effet aux normes imposées par la FIFA pour l'homologation des surfaces de jeu. Là où la KNVB (fédération néerlandaise de football) a adapté ses textes réglementaires pour se rendre maîtresse des terrains, la Belgique est donc toujours dépendante de l'aval de la fédération internationale, qui doit tester en profondeur et dans la durée toute nouvelle surface synthétique pour évaluer son adhérence, le rebond ou la vitesse qu'elle donne au ballon. Sans feu vert de la FIFA, le FFA ne peut donc pas bouger sur ce dossier, à moins d'adapter ses propres règlements. Une évolution vers laquelle pousserait notamment Benjamin Vasseur, administrateur délégué du football francophone, déjà convaincu de longue date par ces nouvelles surfaces sans remplissage, selon nos informations.

L'étrange paradoxe des «hors-la-loi»

En attendant une éventuelle adaptation réglementaire, ou la réalisation officielle des tests FIFA (qui ont été réalisés de façon indépendante à Izegem et à Bruxelles), jouer sur un terrain synthétique sans

remplissage serait toujours plus «hors la loi» que le choix du FC Saint-Josse. Pour ce dernier, il faudra peut-être profiter de la vente de billes de caoutchouc, encore autorisée jusqu'à la fin de l'année 2031, pour constituer un stock suffisant afin de garantir la pérennité de la nouvelle surface au-delà de cette échéance. En salle d'attente, d'autres clubs bruxellois sont, quant à eux, en quête du précieux feu vert des instances pour lancer dès que possible des travaux destinés à accueillir une surface sans remplissage.

Spectateur de la décision des fédérations francophone et belge de football, le gouvernement régional se dit, quant à lui, favorable à ces nouvelles surfaces bien moins onéreuses, en tant que principal pouvoir subsidiant. Dans l'interminable pile de dossiers qui augmente sans cesse sur les bureaux d'Infrasports, quelques économies seront les bienvenues pour allouer plus largement les 26 millions d'euros de subsides annuels destinés aux projets d'infrastructures sportives. Vieillissants, car souvent installés au tournant des années 2010, les terrains synthétiques les plus anciens sont dans les *starting-blocks*. Partout où la pose d'un nouveau tapis est envisagée, la décision future de la FFA est attendue. Un avis négatif des autorités politiques ou footballistiques semble peu probable, et ferait glisser les finances du football amateur sur une dangereuse pente, bien plus glissante que ces 2% ou 3% autrefois réglementaires. ●

A Saint-Josse, le choix d'un remplissage de billes de caoutchouc sur le terrain synthétique surprend.



CERAU ARCHITECTES